

Ali Haddad a-t-il trahi le FCE ?

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4742 - Ven. 29 - Sam. 30 mars 2019 - Prix : 10 DA

Conditions d'accès à la profession de moniteur d'auto-école

Les programmes et les tarifs réglementés

Page 3

Regard

Seule une économie dépolitisée peut se libérer de la rente

Page 4

Un deuxième sujet de consensus : le Golan

Par Mohamed Habili

Pas plus au sommet précédent de la Ligue, qui s'est tenu en avril dernier en Arabie, qu'à celui qui s'ouvre demain à Tunis, le trentième du nom, la question de la réintégration de la Syrie, dont la suspension remonte à 2011, ne sera à l'ordre du jour. La réouverture des ambassades des Emirats et du Bahreïn à Damas n'a ainsi pas constitué l'hirondelle annonciatrice du retour diplomatique de la Syrie dans son milieu naturel. Les efforts déployés par la Russie en ce sens n'ont pas abouti. Ils devront sans doute attendre pour cela que Damas reprenne le contrôle sur l'ensemble du pays, chose susceptible de prendre du temps, en particulier si l'administration Trump cesse de se montrer pressée de procéder au rappel de ses troupes depuis longtemps promis. Il y a même lieu de craindre que Donald Trump, qui jusque-là s'est fait un devoir de mettre en œuvre ses engagements vis-à-vis de ses électeurs, soit porté à en faire le moins possible à mesure que ses chances d'être réélu en 2020 ont tendance à se conforter. L'un de ses engagements est le rappel des troupes envoyées en Syrie, en partie par lui et en partie par son prédécesseur, toutefois pour un temps limité pour l'un aussi bien que pour l'autre. L'hypothèque représentée par le rapport Mueller étant maintenant levée, ce qui est de nature à favoriser sa réélection, Trump pourrait être tenté de se délier de certains de ces engagements, dont celui relatif au rappel des soldats opérant en Syrie.

Suite en page 3

Marée humaine pour le sixième vendredi

Marches et rassemblements à travers le pays



Ph/E. Soraya/J.A.

Pour le sixième vendredi consécutif, les Algériens sont descendus massivement dans les rues de tout le pays pour réclamer un changement politique radical. Lire page 2

Projet Dounya Parc

Les informations sur des versements au groupe émirati EEIC «sont dénuées de tout fondement»

Page 24

Entièrement dédié aux massacres du 17 octobre 1961

Tarik Mesli dévoile son projet «Nous ne sommes pas des oiseaux»

Page 13

Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères à Tunis

Plusieurs dossiers à l'ordre du jour

Le Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères débatta, vendredi à Tunis (Tunisie) plusieurs dossiers et projets de résolutions relatifs à de nombreuses questions arabes politiques, sécuritaires et économique avant de les soumettre au Sommet de la Ligue arabe prévu dimanche. Lors de cette réunion, il sera question du suivi de l'évolution de la cause palestinienne et de l'activation de l'Initiative arabe de paix ainsi que les violations israéliennes dans la ville d'El-Qods occupée, la question des colonies israéliennes, l'intifada, les prisonniers et les réfugiés. Les ministres arabes des AE examineront également, lors de cette rencontre, la question du Golan syrien occupé, la crise syrienne, la situation en Libye et la solidarité avec le Liban, en sus de la question de l'ingérence extérieure dans les affaires arabes. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion figurent également la lutte contre le terrorisme, la protection de la sécurité arabe, le développement de la Ligue arabe à la lumière des nouveautés vécues depuis des années aux niveaux régional et international. Aussi, les participants débattent la stratégie arabe des droits de l'Homme et les projets de résolutions soumis par le Conseil économique et social (CES) réuni jeudi, en sus de l'examen du rapport du secrétaire général de la Ligue arabe concernant l'action arabe commune. Les travaux de la réunion du CES au niveau ministériel avaient été couronnés par l'adoption du plan d'action arabe pour le traitement des causes sociales à l'origine de ce fléau, chargeant, à ce titre, le Secrétariat général de coordonner avec le CES, les organisations arabes et tous les partenaires à l'effet d'initier les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan. Ils avaient mandaté, dans le même cadre, les Conseils ministériels et les organisations spécialisées de mettre en place un plan global pour mettre fin aux opérations de recrutement des enfants par les bandes, les milices terroristes, les groupes rebelles et les organisations similaires et leur protection tout en garantissant leurs droits et s'assurer de leur réintégration dans la société. L'Algérie est représentée à cette réunion par Ramtane Lamamra, vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères.

Lamamra reçoit à Tunis l'envoyé onusien pour la Libye. Le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra a reçu, vendredi à Tunis (Tunisie) l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Libye, Ghassan Salamé. La rencontre s'est tenue en marge de la réunion des ministres arabes des Affaires étrangères préparatoire du 30^e sommet arabe, prévu dimanche.

R I

Marée humaine pour le sixième vendredi

Marches et rassemblements à travers le pays

■ Pour le sixième vendredi consécutif, les Algériens sont descendus massivement dans les rues de tous le pays pour réclamer un changement politique radical.



Ph.E. Soraya J. A.

Par Louiza Ait Ramdane

Depuis le 22 février dernier, la mobilisation n'a pas faibli. Le mouvement populaire se renforce. La mobilisation semblait hier plus importante que durant les derniers vendredis et ce, à travers toutes les grandes villes du pays. Hier, la capitale a encore vibré pour la sixième fois consécutive, au rythme d'une manifestation monstre avec des slogans hostiles au pouvoir et aux récentes décisions quant à l'article 102. Dès 09h00, déjà des centaines de manifestants se sont rassemblés devant la Grande poste pour réclamer le changement. Ils sont arrivés tôt le matin pour faire entendre leurs voix et en reprenant les mêmes slogans scandés lors des précédentes marches populaires, dont le changement radical dans la gestion des affaires politiques du pays. Les slogans ont convergé vers le refus des dernières décisions relatives à l'application de

l'article 102 de la Constitution. Les premiers manifestants ont passé la nuit à Alger au niveau de la Grande poste pour se joindre à la manifestation au niveau de la place Maurice Audin.

En famille, entre amis ou seuls, ces citoyens, brandissant des fanions et drapeaux aux couleurs nationales ainsi que des banderoles réclamant notamment le départ immédiat du système en place, ont sillonné plusieurs quartiers d'Alger, avant de se rassembler au niveau de la Grande poste, la Place du 1er-Mai et la place Maurice-Audin.

Une forte présence de femmes, notamment de jeunes filles et même de femmes âgées, et des enfants, même en bas âge, a été constatée lors de ces manifestations, ponctuées par des youyou qui fusaient de partout notamment des balcons décorés de drapeaux aux couleurs nationales. Des sonos diffusant des chants patriotiques

sont repris en chœur par les manifestants, créant ainsi une ambiance festive et conviviale, rendant aux rues leur ambiance revendicative. Une foule impressionnante a commencé à se former en début d'après-midi. De la place de la Grande poste au boulevard Mohamed V, Alger était noire de monde.

En effet, en début d'après-midi, ils étaient très nombreux à défiler à travers les principales artères de la capitale, munis pour la plupart, de leurs smartphones pour immortaliser ces moments historiques. «Silmiya, Silmya», (Pacifique, pacifique), scandaient les citoyens qui ont exprimé leur détermination à poursuivre ces marches. A 11h00, les policiers ont bloqué l'accès au boulevard Mohamed V. Le dispositif sécuritaire a été renforcé empêchant ainsi les manifestants de passer ce boulevard pour atteindre la Présidence.

La tension était palpable. Les services d'ordre étaient sur leurs

gardes. Ils avaient difficilement neutralisé les manifestants qui ont voulu emprunter le boulevard Mohamed V.

Les manifestants ont essayé à maintes reprises de dépasser le cordon policier mais en vain. Les quelques jeunes qui ont réussi à le fendre ont été embarqués puis relâchés. La police a fait, brièvement, usage de gaz lacrymogènes contre les manifestants ainsi que des canons à eau pour les disperser. Ils étaient refoulés par les forces anti-émeutes. Ce n'est que vers 15h30 que la tension a baissé d'un ton et la foule a réussi à dépasser le cordon de sécurité au boulevard Mohamed V.

Par ailleurs, à Didouche et Audin les manifestants ont continué à scander «djeich chaab khawa khawa» tout en brandissant des pancartes exprimant le rejet de l'application de l'article 102, mot d'ordre assorti de l'exigence du départ de tout le système.

L. A. R.

Selon le département d'Etat américain

Les transferts d'argent sont soumis à un contrôle rigoureux

Les transferts d'argent en Algérie font l'objet d'une «surveillance étroite» de la part des autorités et sont soumis à «de nombreux contrôles bancaires», a indiqué le département d'Etat américain dans son rapport 2018 sur le trafic de drogues et les crimes financiers dans le monde. «Les autorités algériennes surveillent de près le système bancaire. Le système est très bureaucratique et prévoit de

nombreux contrôles sur tous les transferts d'argent», relève le département de Mike Pompeo dans ce rapport soumis jeudi au Congrès américain.

Le département d'Etat explique que «la convertibilité restreinte du dinar permet à la Banque centrale d'Algérie de surveiller toutes les opérations financières internationales effectuées par les établissements bancaires». A ce titre, le docu-

ment souligne que «l'ampleur du blanchiment des capitaux par le biais du système financier algérien est considérée comme minimale» en raison d'une «réglementation stricte» du secteur bancaire dominé par les banques publiques.

Cependant, il soutient que l'économie informelle en Algérie, basée sur les paiements en liquide, est «vulnérable au blanchiment d'argent», relevant que les

cas de blanchiment d'argent sont constatés hors secteur financier officiel à travers notamment les transactions immobilières et la fraude commerciale.

Mardi, la Banque d'Algérie a affirmé que «le prétendu emballage des transferts de capitaux rapporté par des médias est dénué de tout fondement», précisant que «ces opérations obéissent à une réglementation».

Kamel L.

Démissionnaire depuis jeudi

Ali Haddad a-t-il trahi le FCE ?

■ La démission hier d'Ali Haddad de son poste de président du FCE est loin d'être comme il le prétend dans sa lettre adressée aux membres de l'Organisation où il dit quitter par souci «de préserver la cohésion et surtout la pérennité» de l'Organisation.



Par Lynda Naili

Et pour cause, cette démarche de l'homme d'affaires archimilliardaire qui dirige à sa guise le FCE depuis 2014 n'est qu'«une manœuvre pour continuer à gérer de loin ses affaires à travers l'organisation patronale». C'est ce que l'on apprend d'une source sûre et proche du FCE.

En effet, selon notre source, «en raison de ses (Ali Haddad) positions politiques et de la situation qui prévaut dans le pays ces dernières semaines, un groupe de sages du FCE avait convenu avec lui d'en débattre en convoquant le conseil exécutif de l'organisation pour le départ de Haddad». Chose pour laquelle ce dernier s'engage et adresse le 19 mars dernier une lettre aux membres dudit conseil en vue

d'une réunion prévue pour ce samedi 30 mars. «Sauf que 48 heures avant cela, explique notre source, Haddad annonce sa démission laquelle démission est de facto enregistrée au niveau du secrétariat général du FCE, annulant ainsi automatiquement la réunion des sages attendue pour demain».

Une manigance que le groupe de sages du FCE considérera «non seulement comme une trahison dans mesure où il n'a pas respecté son engagement, mais aussi une manière pour lui de récupérer certaines parties de l'organisation patronale et ainsi continuer à gérer de loin le FCE et par là même ses intérêts», conclut la même source, avant d'ajouter qu'«Ali Haddad «devra être présent pour la séance de passation de consignes afin d'obtenir un quitus du conseil

exécutif de l'organisation patronale dont la date n'a pas été encore arrêtée».

Pour rappel, Ali Haddad, désormais ex-président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), a annoncé sa démission de patron de l'organisation patronale à compter d'avant-hier. Dans une lettre adressée aux membres du FCE, Ali Haddad qui présidait le FCE depuis 2014, officialisant son départ a écrit : «J'ai décidé, en mon âme et conscience et sans contrainte, de quitter la présidence du Forum des chefs d'entreprise à compter de ce jour (jeudi 28 mars 2019)», et ce parce que «soucieux de préserver la cohésion et surtout la pérennité» de l'organisation.

Evoquant «la conjoncture que traverse actuellement le pays», Haddad pense que «le FCE a grandement besoin de rassem-

bler toutes ses forces pour jouer un rôle constructif (...) Chacun doit favoriser la création des meilleures conditions à même de permettre au Forum de poursuivre son développement dans la sérénité et sur la voie dont décideront ses adhérents».

Notons que Haddad, patron de l'ETRH B Haddad, pour avoir été le seul candidat en lice, a été réélu en décembre dernier à la tête du Forum à l'issue d'un vote lors d'une assemblée générale électorale de cette organisation. Le FCE, association à caractère économique créée en octobre 2000, regroupe 4 000 chefs d'entreprise représentant plus de 7 000 entreprises qui cumulent un chiffre d'affaires global de plus de 4 000 milliards de dinars, selon les chiffres avancés par cette organisation. L. N.

LA QUESTION DU JOUR

Un deuxième sujet de consensus : le Golan

Suite de la page une

Pour autant, rien ne permet encore d'en être sûr. Il ne semble pas moins logique d'en tenir compte. A ce sommet de Tunis, qui coïncide avec une visite d'Etat du roi saoudien, ce qui constitue tout de même une première, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait une avancée sur quelque dossier que ce soit. Encore moins, semble-t-il, s'agissant de celui qui concerne au premier chef l'Arabie saoudite, la crise yéménite, officiellement considérée par l'ONU, sous l'angle humanitaire, comme la pire de toutes celles qui ont cours aujourd'hui. En règle générale, un sommet arabe est réussi ou raté d'abord par le nombre des chefs d'Etat qui se sont donné la peine d'y assister en personne, au premier rang desquels bien sûr le roi saoudien, et accessoirement par les sujets figurant à son menu. A cette aune, le sommet de Tunis est le plus signalé de tous, eu égard en premier lieu à l'importance de la délégation saoudienne, qui y compte un nombre impressionnant de princes, outre le premier d'entre eux, le roi Salman. Tunis s'est fait la plus belle bien plus pour eux que pour le sommet arabe qu'il lui a échoué d'abriter, au déplaisir d'ailleurs de beaucoup de Tunisiens. Enfin, quand l'heure est plus que jamais au désaccord et à la désunion, il reste toujours la question palestinienne pour se refaire une unité à bon compte. Cela tombe bien parce que l'actualité sur ce front est plutôt riche, avec la reconnaissance par les Etats-Unis de Jérusalem, de tout Jérusalem, comme capitale d'Israël, et le transfert de leur ambassade qui s'en est aussitôt suivi. Plus les Arabes sont divisés, plus ils tiennent à faire bloc autour de la Palestine. Or, le président américain, comme en prévision de leur sommet, vient de leur accorder un deuxième motif de consensus : sa reconnaissance du Golan comme territoire israélien, là encore au mépris de la légalité internationale. Voilà qui devrait donner à la déclaration finale à l'issue de ce sommet un plus grand nombre d'accents unitaires que celle qu'avait comportés la précédente.

M. H.

poids total autorisé en charge excède 750 kg.

Meriem Benchaouia

Conditions d'accès à la profession de moniteur d'auto-école

Les programmes et les tarifs réglementés

Les conditions d'accès à la profession de moniteur, les programmes et les tarifs d'auto-école ont été publiés par arrêtés ministériels au Journal officiel n° 18. Le premier arrêté fixe les conditions d'accès à la profession d'enseignement de la conduite automobile. Le texte définit le moniteur d'auto-école comme toute personne qui dispense un enseignement théorique et/ou pratique de la conduite automobile. Pour l'exercice de la profession d'enseignement, le moniteur doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle et pédagogique pour l'enseignement de la conduite automobile (CAPP) de la catégorie de permis de conduire qu'il entend dispenser. Il doit également jouir d'une bonne aptitude physique, mentale et acuité visuelle. Le moniteur ne doit pas avoir fait l'objet de suspension du permis de conduire durant les deux

années ayant précédé le dépôt de la demande d'exercice de la profession ni avoir fait l'objet d'une condamnation interdisant l'exercice d'une activité commerciale ou n'ayant pas été réhabilité. De plus, l'arrêté stipule que nul ne peut enseigner la conduite automobile s'il n'est pas titulaire d'une carte professionnelle dite carte professionnelle de moniteur, délivrée par la direction des transports de wilaya, territorialement compétente. «La carte professionnelle de moniteur comportant la ou les catégorie(s) de permis à enseigner est délivrée à la demande de l'auto-école», précise le texte. Pour l'obtention d'une carte moniteur, l'auto-école doit déposer, contre un accusé de réception, une demande auprès de la direction des transports de wilaya, territorialement compétente. La durée de validité de la carte est fixée à cinq ans au terme desquels le

moniteur est tenu de suivre une formation continue pour le renouvellement de sa carte. La formation initiale pour l'obtention du CAPP est dispensée par un établissement de formation. Les postulants à la formation du CAPP doivent avoir, au moins, le niveau de 3^e année secondaire ou être titulaire d'un diplôme de technicien dans le domaine de l'automobile. La durée de la formation initiale est de 180 heures dont 35 heures de stage pratique pour le CAPP de catégorie «A», de 400 heures dont 90 heures de stage pratique pour le CAPP «B», de 200 heures pour les CAPP «C» et «D». Par ailleurs, les tarifs applicables par les auto-écoles pour chaque type d'enseignement ont également été définis par arrêté publié au JO n° 18. Concernant les cours pratiques, le tarif est de 600 DA/heure TTC pour la catégorie «A», 800 DA/heure pour les catégories

«B» et «F» et 1 500 DA/heure pour les catégories «C» et «D». Quant aux cours théoriques, leur tarif est fixé à 400 DA/heure pour l'ensemble des catégories. Le programme d'enseignement de la conduite automobile a également été fixé par arrêté. Il comporte les modules intitulés «Connaissance du véhicule», «Devenir conducteur», «Conduite plus sûre» et «Conduite économique». D'autre part, le volume horaire obligatoire des cours à dispenser aux candidats pour chaque catégorie est fixé pour la partie théorique à 25 heures pour les catégories «A1», «A», «B» et «F». Il est de 15 heures pour les catégories «C1», «C» et «D». Pour la partie pratique, le volume horaire est fixé à 30 h pour les catégories «A», «B» et «F», à 20 h pour les catégories «C1», «C» et «D» et à 10 h pour les catégories comportant l'attelage d'une remorque dont le

Seule une économie dépolitisée peut se libérer de la rente

■ *Toutes les ambitions de provoquer un sursaut salvateur de l'économie nationale en vue de l'émancipation de notre pays de la dépendance financière des seules rentrées des hydrocarbures, et qui ont consisté dans la manifestation d'une volonté politique, dans la mobilisation de moyens financiers importants, n'ont pas donné lieu à des résultats probants, malgré des efforts étendus sur plus d'une décennie et demie. Quelle est la raison de cette incapacité chronique à relever le défi de l'émergence économique ?*

Par Filali H. Imène

Il ne sera pas possible d'invoquer le manque de moyens financiers, car l'espace économique algérien a été irrigué, durant des années, de dizaines de milliers de milliards de dinars, pour rester dans la dimension réelle de ce que fut le financement de l'économie algérienne avec l'argent des hydrocarbures.

Est-il possible dans ce cas d'invoquer la bureaucratie et ses lourdeurs, ainsi que les entraves de l'administration qui empêche l'épanouissement de l'entreprise en créant un environnement hostile à l'investissement ? Rien n'est moins sûr dans le sens où l'impact de la bureaucratie et des lourdeurs administratives, s'il contribue jusqu'à un certain degré à ralentir la machine économique, ne peut, en tout cas, être la cause directe d'une réalité, dont les causes sont encore plus profondes que le leitmotiv de la bureaucratie.

D'aucuns pourraient voir dans le poids du secteur économique public, dans sa vocation sociale et l'absence de gestion managériale stratégique qui opère les choix les plus optimum au service de l'efficacité économique, ainsi que dans les réorientations et les revirements de la politique économique de l'Etat au détriment de la stabilité des caps de développement des entreprises publiques, les véritables raisons de l'impossibilité d'un décollage économique. Des choix de gestion publique opérés par les gouvernements successifs qui ne sont rendus viables et possibles sur le moyen et long terme que grâce à la manne issue des hydrocarbures, dont les fluctuations des prix et leurs impacts répétés sur la trésorerie de l'Etat, mettent à chaque fois en crise le mode de gestion ainsi conçu.

Cette gestion rentière de la sphère économique publique a tendance à affecter celle, censée être plus pragmatique, du secteur privé qui finit par embrasser, en dépit des résistances, cette logique de raisonnement par la rente, ne recherchant, dans ces différentes actions économiques, que le moyen d'accéder à l'argent public, quitte à ce que cela se fasse aux dépens de la stratégie de développement de l'entreprise sur le long terme.

Puissant non pas en tant que

régulateur, mais en tant que stratège dans la sphère économique, l'Etat dicte des choix de développement économique en fonction de ses choix de dépenses et de ses choix prioritaires de développement social. Des choix auxquels les entreprises publiques, propriétés de l'Etat, ne peuvent que souscrire, infléchissant, ainsi, massivement, la décision des entreprises économiques privées qui sont naturellement enclines à suivre le profit là où il se trouve, quittes à le brasser dans des projets publics hyper-capitalistiques qui n'apportent que peu à la compétitivité des entreprises algériennes.

Cette uniformisation des choix d'orientation stratégique des entreprises dictés par des contraintes politiques de motiva-

tion démographique, qui s'est prolongée dans le temps à cause de la durée prolongée de la disponibilité de la rente et ses attraits, a créé une fausse prospérité, ou du moins une prospérité de rente, qui a suscité la création de dizaines de milliers d'emplois, y compris dans la sphère privée, dont la viabilité est en train, au jour le jour, de s'effriter, provoquant des départs importants au chômage et une incapacité chronique à offrir des emplois nouveaux à ceux qui font leur entrée sur le marché du travail.

En diminuant, la rente provoque une contraction conséquente dans la sphère économique à laquelle elle donne toute sa vigueur dans les moments de prospérité, et génère, par cette contraction, des effets de retrans-



Ph/D. R.

chements, de compressions et de désinvestissements. Pourtant des secteurs vitaux pour l'économie restent en jachère, car ils n'ont pas encore fait l'objet d'une véritable politique de mobilisation, non pas seulement de l'investissement privé, mais également des ressources humaines, souvent détournées

vers des secteurs industriels où elles s'avèrent être en pléthore quand vient la crise, au lieu que l'emploi social soit affecté à des secteurs comme le tourisme et l'agriculture où il a toutes les chances, à terme, de se transformer en emploi économiquement fondé et tout aussi rentable.

F. H. I.

Lutte contre le commerce illégal de la faune

Signature prochaine d'une convention entre DGF et Douanes

Une convention sera signée le 8 avril prochain entre la Direction générale des forêts (DGF) et les services de Douanes algériennes portant sur la lutte contre le commerce illégal de la faune sauvage au niveau des frontières, a indiqué mercredi à Alger, le directeur général de la DGF, Ali Mahmoudi. «*En matière de lutte contre le braconnage, nous avons déjà conclu un accord-cadre avec la Gendarmerie nationale qui est en train de nous accompagner et nous allons signer le 8 avril prochain une convention similaire avec les Douanes, qui permettra également de coordonner les efforts visant à endiguer le fléau de commerce illégal des espèces non domestiques qui sont protégées et qui traversent nos frontières dans les deux sens*», a précisé M. Mahmoudi. Il s'exprimait en marge d'une rencontre regroupant des délégués de 10 wilayas du Sud, portant sur la stratégie générale de secteur des forêts dans le cadre du développement durable sous le slogan «*Pour une meilleure gouvernance des territoires sahariens*». Selon M. Mahmoudi, des saisies de chardonnerets ont été opérées récemment au niveau des frontières ouest. Dans ce sens, il a indiqué que des experts de l'Organisation des Nations unies pour l'alimenta-

tion et l'agriculture (FAO) avaient récemment formé des gendarmes et des douaniers repartis en groupes de contrôle et de surveillance au niveau des frontières. Cette formation permettra de reconnaître les espèces protégées et déceler les dépassements enregistrés en matière de transport de ces espèces, a expliqué M. Mahmoudi. Pour rappel, près de 30 000 animaux de différentes espèces ont été récupérés par la DGF entre 2015 et 2018 dont 24 218 chardonnerets dans le cadre de la lutte contre le braconnage.

Plusieurs contraintes freinent les efforts de lutte contre la désertification dans le Sud

D'autre part, plusieurs contraintes concernant la lutte contre la désertification dans les wilayas du Sud ont été soulevées lors de cette rencontre régionale. Dans une communication intitulée «*Programme de lutte contre la désertification dans les wilayas du Sud, bilan et perspectives*», M^{me} Fortas Saliha, sous-directrice au niveau de la DGF, a cité la contrainte liée à la notion du périmètre qui est difficile à cerner dans le Sud et l'interférence entre les périmètres notamment agricoles et pastoraux. Il s'agit également de

«*absence d'études qui mènent au développement forestier, échec total des projets de reboisement et manque des cartes thématiques spécifiques*». Dans ce sens, M. Mahmoudi a cité le déficit flagrant en matière de moyens, notamment les véhicules adéquats aux zones sahariennes, les moyens techniques (cartographie, GPS ...) tout en soulignant le manque d'effectif avec le départ massif à la retraite du personnel et le gel de 2 000 postes d'emploi dans le secteur. Face à ces contraintes, plusieurs recommandations ont été proposées portant essentiellement sur la formation du personnel sur les missions de protection, de développement saharien, l'assistance technique et promouvoir des inventaires sur la faune et la flore. La révision du cadre législatif, la création de pépinières, l'élaboration d'un cadastre forestier pour délimiter nos champs d'action, l'élaboration des cartes thématiques et intensification des programmes de plantation et mise en place d'un système de suivi-évaluation, figurent aussi parmi les recommandations présentées par M^{me} Fortas. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie forestière à l'horizon 2035, elle a mis en avant quatre défis à relever : améliorer la santé des écosystèmes (forestiers, lacustres,

steppiques, sahariens), renforcer les fonctions de protection des eaux et des sols dans la gestion et l'utilisation des espaces naturels, promouvoir la conservation et la valorisation de la diversité biologique et enfin améliorer les fonctions de production des forêts et autres espaces naturels et valoriser les produits. D'autre part, le responsable a souligné que lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse s'inscrit dans le cadre d'une approche intégrée axée sur : la réduction de la dégradation des terres, l'amélioration de leur productivité, la remise en état des terres dégradées, la restauration des terres désertifiées et la conservation et la gestion durable des ressources en terres et en eau. Le résultat attendu de l'application de cette approche consiste à restaurer les écosystèmes touchés dans les zones arides et renforcer leur résilience au changement climatique et à la sécheresse, ainsi qu'une meilleure gouvernance des territoires sahariens. Sur le volet de communication, la DGF a insisté sur trois grands thèmes à savoir, rendre vie aux territoires fragilisés, faire connaître le rôle du patrimoine forestier et rapprocher l'administration des forêts des populations.

Amine H.

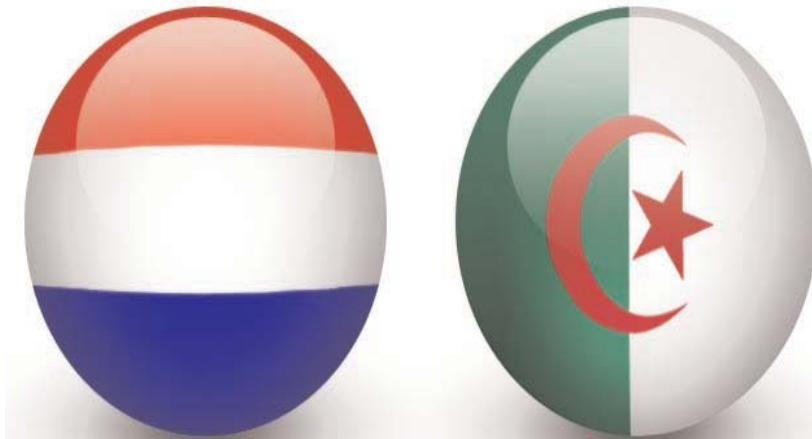
Algérie/Pays-Bas

Un programme d'appui technique aux porteurs de projets agricoles

■ Un programme pour la formation des formateurs et des porteurs de projets agricoles a été signé jeudi à Alger, entre la Chambre nationale d'agriculture (CNA), le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et l'organisation hollandaise Experts Seniors PUM.

Par Salem K.

«**C**e programme d'action consiste à former des formateurs ainsi que des agriculteurs et des porteurs de projets dans le secteur agricole et agroalimentaire par des experts néerlandais de l'organisation Experts Seniors PUM», a indiqué le président de la CNA, Doubbi Bounoua, lors d'un point de presse à l'issue de la cérémonie de signature de ce programme, en présence de l'ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en Algérie, Robert van Embden. Ce



programme d'action a été paraphé par le directeur de la Chambre nationale d'agriculture, Ladjel Doubbi Bounoua, le directeur des études et de coopération au ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Azzedine Brahim, et le représentant de l'organisation hollandaise Frans Gosses, en sa qualité de coordinateur régional en Afrique. A cette occasion, M. Bounoua a indiqué que le programme porte sur le renforcement des compétences des

jeunes des établissements de formation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. «La finalité c'est de pouvoir améliorer l'employabilité des jeunes diplômés sortant de ces centres de formation professionnelle, à travers le renforcement des compétences pédagogiques de ces établissements», a-t-il expliqué. Selon ses précisions, actuellement, deux centres de formation dits «centres d'excellence» sont concernés par ce programme. Il s'agit du Centre de formation pro-

fessionnelle et d'apprentissage (CFPA) de Messerghine (Oran) dans la filière maraichère et du CFPA de Foughala (Biskra) dans la filière des dattes. Pour sa part, le représentant de l'organisation hollandaise «Experts Seniors PUM», Frans Gosses, a expliqué que son organisation, créée depuis 40 ans, est opérationnelle dans une quarantaine de pays à travers le monde dont 17 pays africains. En tant que coordinateur régional pour l'Afrique, M. Gosses a déclaré que son organi-

sation réalise en moyenne 2 000 missions par an dont la moitié est effectuée au niveau du continent africain. «Pour l'Algérie, nous comptons réaliser 45 à 60 missions par an», a-t-il ajouté. Selon M. Gosses, le PUM compte 2 000 experts volontaires, des retraités pour la plupart, chargés d'apporter leur savoir-faire et leur appui technique plus spécialement aux PME qui est leur «gisement d'action». «Notre aide porte sur l'amélioration de la production agricole, la transformation agroalimentaire et même l'exportation», a-t-il fait savoir, tout en ajoutant que le PUM répond aux demandes des intéressés formulées et transmises par ses représentants dans ces pays. Pour sa part, l'ambassadeur des Pays-Bas a souligné l'importance de la coopération algéro-néerlandaise dans le secteur agricole en rappelant que son pays est le deuxième exportateur mondial de produits agricoles dans le monde en termes de valeur. Il a assuré, à ce propos, qu'il n'y a pas uniquement les échanges commerciaux qui intéressent sont pays, en exprimant la volonté des Pays-Bas de développer des investissements en Algérie et de partager son savoir-faire. Par ailleurs, il a ajouté que ce programme exécutif visant la création de centre d'excellence et d'incubateurs à Oran et Biskra devrait permettre de promouvoir les connaissances et l'emploi des jeunes dans ce secteur prometteur qui est l'agriculture. «L'objectif de ce programme consiste aussi à promouvoir l'entrepreneuriat surtout des jeunes, les PME et PMI qui sont les moteurs de l'économie à travers le monde et surtout dans le secteur agricole», a-t-il fait valoir. Dans ce sens, M. Brahim qui représente la formation professionnelle a considéré que ce plan d'action d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre deux secteurs d'activités : l'agriculture et le développement rural et le secteur de la formation professionnelle avec l'appui technique d'un partenaire reconnu dans le domaine technique et agricole qui est les Pays-Bas.

S. K./APS

Pétrole

Les cours terminent près de l'équilibre, ignorant Donald Trump

Les cours du pétrole ont terminé près de l'équilibre jeudi après avoir initialement reculé dans le sillage d'un nouvel appel du président américain Donald Trump en faveur d'une hausse de la production de l'Opep pour lutter contre des prix «trop élevés». Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai a clôturé à 67,82 dollars à Londres, en baisse de 1 cent par rapport à la clôture de mercredi. A New York, le baril de WTI pour la même échéance a cédé 11 cents à 59,30 dollars. Les cours, qui s'inscrivaient déjà en baisse tôt dans la matinée, ont accentué leurs pertes après un tweet du président américain, avant de rebondir plus tard en séance. «Très important que l'Opep augmente les flux de pétrole. Les marchés mondiaux sont fragiles, les prix du pétrole deviennent trop élevés. Merci !», a tweeté M. Trump.

Le président américain est coutumier des critiques contre l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, qu'il juge responsable de la hausse des prix du carburant en raison de la baisse coordonnée de la production de ses membres, de concert avec son partenaire russe. A la veille de la fin du premier trimestre, le Brent avait grimpé de 26,2%, une performance inégalée depuis 2005 pour les trois premiers mois de l'année, tandis que le WTI s'était envolé de 30,8% (plus forte hausse sur cette période depuis 2002). Les appels de l'occupant de la Maison-Blanche ont toutefois été relativement ignorés par les principaux concernés, ce que les marchés ont rapidement pris en compte dans leurs arbitrages. De plus, l'Opep semble plus déterminée que par le passé. Le cartel et son partenaire russe avaient décidé d'assouplir

les mesures de limitation de la production mi-2018, ce qui avait conduit à une dégringolade des prix au quatrième trimestre. En décembre, l'Opep a reviré de bord, adoptant des objectifs de production encore plus bas pour les six premiers mois de 2019. «Le président devrait se rappeler que des prix mondiaux élevés sont un bénéfice net pour l'économie, selon ses propres conseillers», a par ailleurs souligné Phil Flynn, analyste chez Price Futures Group. L'industrie pétrolière américaine, dont la production s'est envolée au-delà de 12 millions de barils par jour avec l'essor des forages de schiste, profite de la hausse des cours qui dope ses revenus et lui permet de puiser dans des gisements plus coûteux à exploiter.

Mahi O./Agences

Changes

La livre britannique régresse face à l'euro et au dollar

La livre sterling creusait ses pertes jeudi face au dollar et à l'euro, après que le gouvernement britannique a annoncé qu'il demanderait aux députés de se prononcer pour la troisième fois sur l'accord négocié avec Bruxelles. Jeudi après-midi, la livre britannique s'échangeait à 85,77 pence pour un euro, contre 85,26 mercredi soir, et à 1,3095 dollar pour une livre, contre 1,3189 mercredi soir. La monnaie européenne, de son côté, valait 1,1235 dollar pour un euro contre 1,1244 mercredi soir. Le gouvernement britannique a annoncé jeudi qu'il présenterait une troisième fois vendredi son accord de Brexit aux députés, au lendemain d'une nouvelle journée

dramatique qui a vu Theresa May offrir sa démission et montré un Parlement inapte à s'entendre sur une autre voie à suivre. «Le fait que la livre continue de tourner autour de 1,32 dollar montre que, malgré la pagaille, les investisseurs croient toujours qu'un Brexit sans accord sera évité dans deux semaines», avait résumé plus tôt dans la journée un analyste. Concernant le dollar, les investisseurs ont pu prendre connaissance du PIB américain au quatrième trimestre, même si celui-ci n'a pas eu d'impact significatif sur les cours. La croissance de l'économie des Etats-Unis a été plus faible qu'estimé à la fin de l'année dernière, à 2,2% au 4^e trimestre en rythme

annuel contre 2,6% pour l'estimation précédente, a ainsi indiqué jeudi le département du Commerce. Les investisseurs tournaient également leur attention vers la reprise jeudi à Pékin des négociations commerciales avec les Etats-Unis. Cette rencontre intervient après l'adoption mercredi par le régime communiste d'une nouvelle loi censée garantir un traitement équitable aux investisseurs étrangers... et considérée comme un gage de bonne volonté de la part de la Chine. «Les deux parties ont exprimé un optimisme prudent mais plusieurs problèmes épineux demeurent non résolus», a souligné un autre analyste. De manière générale, le dollar a ten-

dance à progresser lorsque les tensions s'accroissent, profitant de son statut de valeur refuge. Dans l'après-midi de jeudi, le yen baissait un peu face au billet vert, à 110,67 yens pour un dollar contre 110,51 mercredi, ainsi que face à la devise européenne qui s'échangeait à 124,34 yens pour un euro contre 124,26 la veille au soir. La devise suisse baissait face à l'euro, à 1,1196 franc suisse pour un euro contre 1,1186 la veille, ainsi que face au dollar, à 0,9966 franc suisse pour un dollar au lieu de 0,9949 mercredi soir. La monnaie chinoise valait 6,7390 yuans pour un dollar, contre 6,7271 yuans mercredi après-midi.

R. E.

Ouverture ce dimanche

2^e salon «Printemps de Mostaganem d'artisanat»

■ La 2^e édition du salon «Printemps de Mostaganem d'artisanat» s'ouvrira dimanche prochain au parc de loisirs et de détente «Mosta Land», a-t-on appris jeudi de la direction de wilaya du tourisme et de l'artisanat.

Par Fatah G.

Cette manifestation économique et professionnelle qui dure jusqu'au 6 avril prochain, enregistre la participation de 25 exposants de neuf wilayas, à savoir Mostaganem, Oran, Alger, Tizi Ouzou, Bouira, Blida, Chlef, Ain Defla et Constantine, a indiqué la directrice du tourisme et de l'artisanat, Hayet Maameri. Ce salon vise, selon la même responsable, à mettre en exergue l'artisanat local et des métiers du patrimoine réputés à Mostaganem, en plus d'offrir l'occasion aux artisans pour commercialiser leurs produits et

leurs Œuvres d'art. Cette manifestation permettra aux visiteurs de Mostaganem durant les vacances du printemps, de connaître les étapes de fabrication d'objets d'artisanat, surtout que le salon comprend plusieurs ateliers de poterie, bijoux traditionnels, de cuivre, de produits cosmétiques, de vannerie, de cuir, de dessin, de sculpture et de production du miel et ses dérivés. Cette initiative entre dans le cadre du programme de la direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Mostaganem visant à drainer des touristes et des visiteurs hors saison estivale, à valoriser



PH. > D. R.

le rôle des artisans en la création de la richesse, à réduire le taux de chômage, à contribuer dans l'économie locale, a ajouté la même intervenante. M^{me} Maameri a souligné que plus de 1 646 artisans et professionnels en matière d'artisanat ont bénéficié d'un local à usage professionnel au titre de différents programmes

d'emploi des jeunes représentant 67 pour cent des locaux distribués estimés à 2 456. Pas moins de 7 030 artisans ont été formés dans les domaines d'artisanat et des métiers depuis 2006 à travers 418 sessions de formation organisées à la chambre de l'artisanat et des métiers de la wilaya et la galerie, Belhouane

Touati. Cette même période (2006-2018) a vu la réhabilitation de 12 143 artisans et porteurs de projets d'artisanat au niveau de la chambre de wilaya d'artisanat et des métiers et aux ateliers à travers l'apprentissage, en plus de la qualification de 2 435 détenus aux établissements pénitentiaires en vue de leur insertion dans la vie professionnelle. Le nombre d'artisans de la wilaya de Mostaganem a atteint 6.853 actifs inscrits à la chambre, répartis sur l'artisanat artistique (1 188), la production de matières (1 682) et les services (3 983) dispensant plus de 13 700 emplois permanents.

F. G./APS

Hôtellerie

Bientôt 300 nouveaux lits à Mila

Les capacités d'accueil hôtelières de la wilaya de Mila seront renforcées cette année à la faveur de la réception de deux nouvelles structures d'hébergement totalisant près 300 de nouveaux lits, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale du Tourisme. La direction du Tourisme a fait état à ce titre de la réalisation en cours d'un hôtel privé de 124 lits au chef-lieu de wilaya et d'un autre d'une capacité de 168 lits dans la commune de Chelghoum Laid, soulignant que ces deux infrastructures seront mises en service «durant le second trimestre 2019». Devant générer, une fois opérationnels, «131 postes d'emploi», ces deux projets vont considérablement accroître la capacité d'accueil du secteur du tourisme dans la wilaya de Mila qui dispose

actuellement de 10 hôtels d'une capacité totale de 431 lits, a ajouté la même source. Ces deux structures font partie «des 16 projets d'investissement tou-

ristique en cours de réalisation dans cette wilaya pour un montant de 9 milliards de DA», selon cette même direction qui a affirmé que tous ces projets

devraient accroître la capacité d'accueil avec un «apport de 2 396 nouveaux lits et créer 1 025 emplois».

Tahar F.

Classes d'alphabétisation à Souk Ahras

Les femmes représentent 97% des inscrits

La gent féminine constitue 97% du nombre d'inscrits aux classes d'alphabétisation dans la wilaya de Souk Ahras au titre de la saison 2018-2019, a révélé jeudi le directeur local de l'office d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA), Khemissi Zeghdani. «La forte affluence sur les classes d'alphabétisation est enregistrée dans le chef-lieu de wilaya, tout comme les communes lointaines, celles frontalières à l'instar des localités de

Sidi Fredj et d'Ain Zana», a précisé à l'APS le même responsable. Soulignant que ce nombre recensé «reflète la détermination de la gent féminine à vaincre l'illettrisme», le même responsable a rappelé que les campagnes de sensibilisation organisées par l'antenne locale de cet office, ont permis de rallier aux classes d'alphabétisation plus de 11 000 nouveaux à travers les 26 communes de cette wilaya. «Des efforts sont en cours pour identifier les régions

où l'alphabétisme sévit le plus pour établir un plan d'action dans l'objectif d'offrir aux citoyens ciblés l'opportunité de se libérer de l'analphabétisme et d'intégrer dans des meilleures conditions la société», a-t-il encore noté, soulignant que ce travail se fait en coordination avec la direction de la formation et de l'enseignement professionnel (DFEP) et la chambre de l'artisanat et des métiers (CAM). M. Zeghdani a relevé que 110 femmes ayant suivi des cours

d'alphabétisme avaient bénéficié en 2018 d'une carte d'artisan et de microcrédits pour la création de micro-entreprises spécialisées en couture et artisanat. Le même responsable a indiqué que l'annexe de l'ONAEA a permis 30 personnes non voyants de suivre des cours en braille en leur fournissant les moyens nécessaires dont les livres. En outre, deux classes pour les personnes aux besoins spécifiques ont été ouvertes au chef lieu de wilaya, encadrées par deux psychologues de la direction de l'action sociale et du centre médico-pédagogique de Souk Ahras. Les cours d'alphabétisation ont ciblé aussi les foyers pour personnes âgées des villes de Souk Ahras et de Taoura ainsi que les établissements pénitentiaires de Souk Ahras et de Sedrata, encadrés par six formateurs, a-t-on signalé de même source.

Yanis F.

Batna/Commune de Foum

Raccordement de 350 foyers au réseau de gaz naturel

Au total, 357 foyers du village Tibikaouine de la commune de Foug Toub (Batna) ont été raccordés jeudi au réseau de gaz naturel dans une ambiance festive, a-t-on constaté. Selon les explications fournies sur les lieux au chef de l'exécutif local, Abdelkhalek Sayouda, qui a présidé cette opération, «une enveloppe financière d'environ 180 millions de dinars, puisée du budget de la wilaya, a été mobilisée pour la concrétisation de ce projet», soulignant que le coût de raccordement de chaque foyer a été estimé à 600 000 dinars en raison du terrain accidenté de la région. Le taux de couverture par cette matière vitale dans cette collectivité locale, totalisant près de 9 000 habitants, a atteint 70%, a déclaré à l'APS le président de l'assemblée populaire communale (P/APC), Ali Deraghla, ajoutant qu'environ 550 foyers de deux mechtas seront raccordés

au réseau de gaz naturel. Les opérations de raccordement au réseau de gaz naturel ont ciblé, au cours de l'année dernière, pas moins de 16 916 foyers à travers la wilaya de Batna, pour un investissement financier estimé à

4,340 milliards de dinars puisé du budget de la wilaya et de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, a précisé le wali de Batna. Le taux de raccordement au réseau de gaz naturel dans la wilaya de

Batna a atteint 82%, en attendant le parachèvement de plusieurs projets en cours de réalisation à travers différentes communes, a fait savoir le même responsable.

O. N.

Khenchela

Des citoyens demandent de «hâter» les travaux des 2 000 logements

Plusieurs dizaines de citoyens bénéficiaires de pré-affectations de logements publics locaux (LPL) se sont rassemblés jeudi devant le siège de la wilaya de Khenchela pour réclamer l'accélération des travaux du projet de 2 000 LPL, sis route Baghaï et leur remettre les clés «dans les proches délais», a-t-on constaté. Selon un représentant des contestataires, Yacine Bennour, ces derniers «ont reçu en 2014 les pré-affectations de leurs logements avec des promesses de

les occuper dans deux années. Cependant, cinq années se sont écoulées et ils continuent de souffrir du problème de logement». «Beaucoup de ces bénéficiaires se retrouvent incapables de payer les charges de location des maisons qu'ils louent actuellement car souvent chômeurs ou occupants des emplois mal payés», a ajouté M. Bennour. Selon les services de wilaya, le taux d'avancement du projet de 2 000 LPL sur la route de Baghaï atteint actuellement 80 % et

l'achèvement des travaux sera «avant la fin 2019». Les services de wilaya, en coordination avec l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), effectuent des «visites hebdomadaires au site du projet pour en assurer le suivi et la remise des logements à leurs bénéficiaires dans les plus proches délais», a-t-on noté. De son côté, le directeur de l'OPGI de Khenchela, Mustapha Aïssa, a indiqué que les chantiers du projet de 2 000 logements sont ouverts et les tra-

voux avancent à une cadence «excellente» et les bénéficiaires seront «ultérieurement» informés de la date de réception du projet. Le wali de Khenchela, Kamel Nouicer, a dernièrement inspecté, en compagnie du directeur de l'OPGI, le chantier de ces logements dont la réalisation est confiée à Cosider, et a exprimé son mécontentement de a «lenteur» des travaux, instruisant les responsables du logement à l'effet de «Clôre ce dossier le plus proche délai possible». R.R.

Droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

La SADC réaffirme son soutien

■ Les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et tous les pays invités à la Conférence de solidarité avec le peuple sahraoui, tenue à Pretoria, ont réaffirmé leur soutien indéfectible au droit inaliénable du peuple du Sahara occidental occupé à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations unies et à l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Par Farid M.

Au terme de deux journées, marquées par d'intenses activités et interventions, les Etats membres de la SADC, ainsi que des pays amis de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), ont adopté, mardi soir, une déclaration finale dans laquelle ils ont souligné leur soutien indéfectible à la concrétisation du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, et ce, conformément à la Charte des Nations unies et à l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA). Les participants à la Conférence de solidarité avec le peuple sahraoui ont réaffirmé également le rôle de l'UA, en particulier du Conseil de paix et de sécurité de l'Organisation panafricaine et de la Troïka, qui demeurent saisi de la question du Sahara occidental. Saluant l'élan donné par la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU au traitement de la question sahraouie de façon «urgente et résolue», les participants à la conférence ont appelé, dans ce sillage, à la mise en œuvre «inconditionnelle» de toutes les résolutions de l'ONU et des décisions de l'UA sur le Sahara occidental, considérant que cela conduira à «une solution positive, pacifique et permanente répondant aux aspirations et à la volonté du peuple du Sahara occidental». Appelant l'occupant marocain et le Front Polisario à s'engager sans conditions préalables à mener des négociations directes, les Etats membres de la SADC ont, en outre, invité le Conseil de sécurité de l'ONU à élargir le mandat de la Mission de l'ONU pour l'organisation du



référéndum au Sahara occidental (Minurso), afin qu'il inclue la surveillance de la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental occupé par le Maroc.

Appel au respect de l'Acte constitutif de l'UA

S'adressant à la communauté internationale, les Etats participant à la conférence de solidarité avec le peuple sahraoui ont exhorté celle-ci à continuer à

fournir une aide humanitaire aux Sahraouis vivant dans les camps des réfugiés. Un appel a été lancé aussi à toutes les parties concernées de s'abstenir de toute nouvelle exploitation illégale de ressources naturelles du Sahara occidental occupé, en tenant compte de l'avis du Conseiller juridique de l'ONU de février 2002, selon lequel une telle activité constituera une violation du droit international à moins que le peuple sahraoui y ait consenti expressément. Dans

leur Déclaration finale, les Etats membres de la SADC ont invité le Royaume du Maroc à adhérer aux principes et objectifs inscrits dans l'Acte constitutif de l'UA, notamment celui portant sur le respect des frontières coloniales telles qu'elles existaient au moment de l'indépendance des Etats africains. S'agissant du rôle de l'UA dans le règlement du conflit, les pays de la SADC ont exhorté le Sommet de l'organisation panafricaine à veiller à ce que la question relative au

Sahara occidental soit inscrite à titre permanent à son ordre du jour et que des rapports lui soient présentés au cours de ses réunions périodiques. A l'adresse de l'ONU, les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont réclamé particulièrement la mise en place d'un mécanisme de surveillance visant à mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental par le Maroc, à travers l'adoption de sanctions et autres mesures correctives en cas de violation du moratoire sur l'exploitation des ressources sahraouies. Les pays membres de la SADC n'ont pas omis de remercier, dans leur Déclaration, le gouvernement et le peuple de l'Afrique du Sud pour avoir accueilli la Conférence de solidarité avec la RASD qui a réuni durant deux jours plus d'une vingtaine de chefs d'Etat africains, des ministres des Affaires étrangères des pays amis de la RASD (Kenya, Venezuela, Algérie, Cuba, Nicaragua, Nigeria, Angola), ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et de mouvements de libération de pays africains. Au terme de la conférence, les participants ont exprimé leurs condoléances et leur solidarité avec les populations des Républiques du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe, qui ont été durement touchées par les effets du récent cyclone «Idai», appelant à un soutien continu pour permettre à toutes les familles et communautés touchées des pays membres de la SADC à se remettre des effets de cette catastrophe.

F. M./APS

Maroc

RSF dénonce la condamnation «absurde» de quatre journalistes

Reporters sans frontières (RSF) a dénoncé jeudi la condamnation «absurde» de quatre journalistes marocains, estimant «infondé» le verdict rendu à leur encontre. Il s'agit des journalistes Mohammed Ahdad du quotidien *Almassae*, Abdehak Belchkar chef du bureau de Rabat d'*Akhbar Alyawm*, Kawtar Zaki et Abdellah Sakhir d'*Eljarida 24*. Ils ont été condamnés mercredi à six mois de prison avec sursis et dix mille dirhams d'amende par le tribunal de première instance de Rabat suite à une plainte du président de la deuxième chambre du Parlement. Les quatre journalistes ont été poursuivis pour «publication d'informations concernant une commission d'enquête», remontant à 2016, qui concernait le déficit de la Caisse marocaine de retraite (CMR) et remonte à 2016.

«Condamner des journalistes qui n'ont fait qu'informer à des peines de prison est totalement injustifié», a déclaré RSF dans un communiqué publié sur son site Internet, estimant que ce verdict

est «infondé». Pour elle, il se base sur une loi spécifique au fonctionnement de la Chambre des conseillers, qui criminalise la publication d'informations sur le travail de ses commissions, rap-

pelant que le Maroc s'est doté en 2016 d'un nouveau Code de la presse qui «ne prévoit plus de peines de prison pour les journalistes». Dans cette affaire, un parlementaire a également été

condamné pour «violation du secret professionnel». Le Maroc se situe à la 135^e place sur 180 au Classement mondial de la liberté de la presse en 2018, rappelle-t-on.

A. O.

Libye

L'UE suspend le déploiement de ses bateaux de sauvetage de migrants

L'Union européenne a décidé de suspendre temporairement le déploiement de ses moyens navals de sauvetage des migrants au large de la Libye, qui avait été entamé en 2015 dans le cadre de la mission militaire Sophia, a annoncé un responsable européen. «A ce stade, aucune solution n'a été trouvée sur la question du débarquement des migrants secourus», a déclaré ce responsable, cité par l'AFP, alors que l'Italie exigeait de changer les règles imposant un débarquement dans ses ports. Un accord a été conclu entre les 28 pays de l'UE pour prolonger de six mois la mission anti-pas-ser Sophia, jusqu'en septembre 2019,

mais sans cette composante navale qui en constituait un aspect essentiel. «L'opération Sophia est une opération navale. C'est clair que sans les moyens maritimes, elle ne sera plus à même d'appliquer efficacement son mandat», a reconnu le responsable européen. La prolongation de la mission porte sur deux autres aspects: les patrouilles aériennes pour repérer les embarcations de migrants et la formation des gardes-côtes libyens à la lutte contre le trafic d'êtres humains. L'accord, a encore précisé le même responsable, doit faire l'objet, probablement d'ici la fin de la journée, d'une adoption formelle par le Conseil de l'UE (instance

représentant les Etats membres). Sous commandement italien, le quartier général de la mission est basé à Rome et la marine italienne est très impliquée dans les opérations menées au large de la Libye, pays d'où partent les embarcations chargées notamment de demandeurs d'asile. Mais la coalition anti-système qui est au pouvoir à Rome depuis 2018 exigeait de changer les règles qui imposent le débarquement des naufragés recueillis par les navires de Sophia dans des ports italiens. Sophia revendique d'avoir permis le sauvetage de dizaines de milliers de vies humaines en Méditerranée centrale depuis quatre ans.

R. M.



Proche-Orient

A Ghaza, les vies brisées des «marches du retour»

■ Il y a un an, quand il a décidé de se joindre à des dizaines de milliers d'autres Palestiniens pour manifester le long de la barrière qui sépare Ghaza d'Israël, Ezzedine al-Baz ignorait qu'il manquerait d'y laisser sa vie.

Le jeune homme, 29 ans à l'époque, se trouvait à quelques centaines de mètres du grillage hautement sécurisé quand la balle d'un soldat israélien lui a transpercé la jambe. «Cela fait un an que je souffre, j'ai toujours mal», grimace-t-il. Après cinq opérations et plusieurs infections, il lui manque toujours une partie de l'os, sa jambe reste enserrée dans du métal, et il ne pourra sans doute jamais remarcher comme avant. «Je ne dors pas la nuit. Si j'avais su, je serais allé au travail le 30 mars 2018», premier jour des manifestations qui secouent depuis douze mois la bande de Ghaza. En un an, plus de 200 Palestiniens ont été tués par des tirs israéliens lors des rassemblements et des violences le long de la frontière. Des milliers d'autres ont été blessés par balles, et ont sombré dans l'oubli. Des centaines d'entre eux demeurent à la merci d'une infection, voire d'une amputation. Israël délivre au compte-gouttes les permis aux patients afin qu'ils se soignent hors de Gaza. Des manifestations de masse sont prévues aujourd'hui pour le premier anniversaire de la mobilisation, et le corps médical est inquiet. «Une escalade



majeure pousserait clairement le système (de santé) au bord de l'implosion», met en garde Gerald Rockenschaub, qui dirige le bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les Territoires palestiniens. Les «grandes marches du retour» réclament le droit des Palestiniens à revenir sur les terres dont eux ou leurs ancêtres ont été chassés ou qu'ils ont fuies à la création d'Israël. Les

manifestants veulent aussi la levée du strict blocus qu'impose Israël à Ghaza depuis plus de dix ans. Le verrouillage de l'enclave est largement considéré comme la cause primordiale du marasme économique de Ghaza. Sept jeunes sur dix sont au chômage et les pauvres représentent la moitié de la population dans cette langue de terre coincée entre Israël, Egypte et Méditerranée. Israël dit que le blocus est nécessaire pour contenir le Hamas, le mouve-

ment islamiste qui dirige Ghaza et auquel il a livré trois guerres depuis 2008. Il accuse le gouvernement du Hamas d'employer l'argent dont il dispose contre Israël et non pour les Ghazaoui. Un soldat israélien a été tué par un sniper palestinien, mais les coups de feu côté ghazaoui ont été rares au cours des manifestations. Une partie des manifestants se détachent communément de la foule pour approcher la barrière, essayer de la briser ou la franchir et lancer des pierres et des engins incendiaires ou explosifs sur les soldats israéliens. Palestiniens et organisations de défense des droits humains dénoncent un usage excessif de la force de la part de l'armée israélienne. Celle-ci dit ne faire que défendre la frontière. Dans la clinique de Médecins sans frontières, ONG qui a traité plus de 4 000 Palestiniens blessés par balles, des dizaines de jeunes hommes à la jambe bandée ou plâtrée attendent leur tour, sur des chaises en plastique. La plaie de quelques centaines de patients traités par MSF ne cicatrise pas et ils risquent l'amputation. Mohammed Bakr, pêcheur de 27 ans, a lui aussi été blessé le 30 mars 2018. Il a subi six opérations. «Je n'attends plus rien de l'avenir», dit-il. Il accuse les sol-

datés israéliens de tirer sur des manifestants sans raison. L'armée réfute de telles incriminations. «Je ne pourrai plus travailler comme avant. Ma jambe ne supportera pas le poids», dit-il. Selon l'OMS, environ 500 demandes ont été déposées auprès d'Israël pour qu'il autorise des blessés à sortir de Ghaza. Une demande sur cinq a été acceptée dans les temps. Le COGAT, organe israélien responsable de la délivrance de ces permis, confirme avoir accordé une centaine de permis. «Le système de santé de Ghaza souffre de nombreuses années de négligence de la part de l'organisation terroriste Hamas qui préfère investir l'argent de ses citoyens dans le terrorisme et la puissance militaire», dit-il. Dans les hôpitaux de Ghaza, plus de 8 000 opérations, souvent importantes mais pas vitales, ont été retardées selon l'OMS. Des dizaines de médecins ont quitté Ghaza en 2018, disent des responsables sanitaires. L'OMS et les autorités de Ghaza disent ne pas avoir de chiffre exact. «Chaque fois que nous parlons aux autorités sanitaires de Ghaza, même aux médecins traitants, beaucoup nous disent leur intention de partir», dit Gerald Rockenschaub.

R. C.



Impuissance Inconnus

Par Fouzia Mahmoudi

Si Les Républicains, principal parti de droite française est bien effacé depuis l'élection d'Emmanuel Macron, le petit mouvement Debout La France de Nicolas Dupont-Aignan occupe bien souvent l'espace médiatique malgré un historique électoral bien mince. Mais ce qu'il manque en effectif, le patron de DLF le compense en assurance. Un peu trop même, Dupont-Aignan, dont le parti dépasse rarement les 5% lors des différents scrutins électoraux, aime se présenter comme l'un des principaux adversaires politique du gouvernement et comme «la voix du peuple». C'est d'ailleurs allégrement qu'il a surfé sur la vague «gilet jaunes» dont il a été l'un des tout premiers soutiens. Mais aujourd'hui, à l'heure de présenter sa liste aux élections européennes, Dupont-Aignan se retrouve avec un catalogue de candidats inconnus au bataillon. Inconnus du public comme des médias, l'on peine à comprendre comment ils comptent s'imposer aux yeux des électeurs en quelques semaines seulement. Surtout, la liste de Dupont-Aignan n'est nullement le grand rassemblement des souverainistes de droite (euroréformistes) comme il l'avait annoncé. L'absence par ailleurs de Jean-Frédéric Poisson, candidat malheureux à la primaire de la droite et du centre en 2016, et président du Parti chrétien-démocrate (PCD) surprend, ce dernier était pourtant attendu en bonne position sur la liste. Présent pourtant en octobre à la déclaration en grande pompe de la candidature de Dupont-Aignan aux élections européennes, il devait montrer, parmi d'autres, que le patron de DLF n'est pas seul dans son entreprise. Accusé d'avoir voulu constituer une liste concurrente, Jean-Frédéric Poisson a démenti l'information dans les quelques heures qui ont suivi la conférence de presse de Nicolas Dupont-Aignan, jeudi. «Je démens formellement cette information gravement mensongère», a-t-il tweeté. «M. Dupont-Aignan et moi-même avions formalisé un accord, dont j'ai les traces écrites, où la cinquième place devait m'être attribuée, a-t-il par la suite expliqué à L'Incorrect, revue lancée par des proches de Marion Maréchal-Le Pen. Restait en suspens la place attribuée à d'autres membres de mon parti, le PCD, et c'était selon moi le seul objet de nos tractations. Je n'imaginai pas que M. Dupont-Aignan puisse revenir sur son engagement avec un tel manque de vergogne». Reste à savoir si les changements de stratégie de Dupont-Aignan lui seront favorables et s'il réussira à se distinguer avec sa liste d'inconnus ou si, comme cela est plus probable, les électeurs français choisiront de voter pour d'autres candidats qu'ils connaissent un tant soit peu.

F. M.

Venezuela

Guido inéligible pour 15 ans, sanction «ridicule» selon les États-Unis

Le pouvoir vénézuélien a déclaré inéligible pour 15 ans l'opposant Juan Guaidó, reconnu président par intérim par une cinquantaine de pays, sanction jugée illégale par l'intéressé et «ridicule» par les États-Unis. Cette décision jeudi a fait monter la tension dans ce pays pétrolier paralysé par une nouvelle panne d'électricité massive durant trois jours, et qui compte deux dirigeants rivaux se disputant le pouvoir : le chef d'État socialiste Nicolas Maduro et le député de centre-droit Juan Guaidó. Sur la scène internationale aussi, la tension ne redescend pas entre Washington et Moscou à propos de la présence de soldats russes au Venezuela. Ce pays d'Amérique du Sud est devenu un point de friction supplémentaire de la nouvelle Guerre froide opposant les deux géants. A Caracas, le Contrôleur général de la République, Elvis Amoroso, chargé de veiller à la transparence de l'administration au Venezuela, a décidé jeudi à la mi-journée d'«interdire l'exercice de toute fonction élective au citoyen (Juan Guaidó) pour la durée maximum prévue par la loi», soit 15 ans, pour corruption présumée, a-t-il déclaré à la télévision d'État. Selon M. Amoroso, jugé proche du pouvoir en place, l'opposant n'a pas justifié, dans ses déclarations de patrimoine, certaines dépenses réalisées au

Venezuela et à l'étranger avec des fonds provenant d'autres pays. «Il a réalisé plus de 91 voyages hors du territoire pour un coût supérieur à 310 millions de bolivars (quelque 94 000 dollars au taux actuel), sans justifier l'origine de ces fonds», a expliqué le Contrôleur, qui a demandé au parquet d'«exercer les actions correspondantes», sans plus de précision. Dans la foulée, Juan Guaidó a rejeté cette sanction lors d'un discours devant ses partisans alors qu'il présentait son plan pour le Venezuela. «Il n'est pas contrôleur. Il ne l'est pas (...) et il n'existe pas de sanction d'inéligibilité (...) Le Parlement légitime est le seul ayant le pouvoir de désigner un contrôleur», a déclaré Juan Guaidó. Il a rappelé qu'Elvis Amoroso avait été nommé à ce poste par l'Assemblée constituante, qui est acquise au pouvoir et remplace dans les faits le Parlement, seul organisme contrôlé par l'opposition. «Chaque journée (supplémentaire) dans la rue pour moi est une défaite pour le régime. S'il m'arrête, ce sera son ultime défaite», a-t-il ajouté dans une autre réunion publique. Les États-Unis ont qualifié de «ridicule» cette sanction. «Ça, c'est fort. C'est ridicule», a déclaré le porte-parole du département d'État, Robert Palladino. Les pays latino-américains et européens du Groupe

de contact international (GCI) sur le Venezuela, réunis jeudi à Quito, ont condamné la décision des autorités vénézuéliennes. Dans ce pays où personne ne reconnaît la légitimité de personne, difficile de dire quelles seront les conséquences de cette décision qui vise Juan Guaidó, également président du Parlement. Ni s'il va pouvoir continuer à siéger, la sanction étant en théorie d'application immédiate. Dans la rue, les Vénézuéliens ont fait face durant trois jours à une nouvelle panne électrique géante qui frappe leur pays en ayant recours à des «méthodes du Moyen Âge» : marcher pendant des heures, fabriquer des lampes à huile ou aller chercher de l'eau à la source. «Ça fait perdre patience à n'importe qui (...) Ça suffit ! Ce n'est pas la première panne», s'est plaint Mauro Hernandez, 57 ans, qui a dû marcher durant une heure et demie pour rejoindre son travail. Jeudi après-midi, le ministre de la Communication Jorge Rodríguez a annoncé que le courant était revenu «dans la plus grande partie» du Venezuela, pays de 30 millions d'habitants. Le gouvernement a également annoncé la reprise hier des cours et du travail dans les administrations qui étaient suspendus depuis mardi.



Entièrement dédié aux massacres du 17 octobre 1961

Tarik Mesli dévoile son projet «Nous ne sommes pas des oiseaux»

■ Le plasticien algérien Tarik Mesli a dévoilé, jeudi soir à Alger, la première partie de son nouveau projet artistique entièrement dédié aux massacres du 17 octobre 1961 et particulièrement inspiré par la chute des manifestants jetés dans les eaux de la Seine (Paris).

Par Adéla S.

Intitulé «Nous ne sommes pas des oiseaux», cette installation de Tarik Mesli rassemblait une trentaine de croquis et de peintures ainsi qu'une performance présentée devant un public nombreux à l'espace d'art «Les ateliers sauvages». Sur les murs de cet espace qui a accueilli le plasticien en résidence de création, Tarik Mesli présente un premier dessin d'un personnage représentant la chute. Ce personnage est reproduit une quinzaine de fois dans une posture similaire et les œuvres son accrochées à une hauteur décroissante pour donner l'illusion du mouvement de chute. Tarik Mesli a expliqué que

le projet final «devrait aboutir à un long métrage dont le point de départ est le drame du 17 octobre 1961 et la chute de manifestants jetés dans la rivière et qui s'y sont noyés». Le titre de cette installation, «Nous ne sommes pas des oiseaux», vient d'une phrase qui a marqué l'esprit de l'artiste et qui était taguée sur les quais de la Seine, a-t-il expliqué. Une petite performance filmée a également été proposée au public présent durant laquelle Tarik Mesli, cagoulé, reproduit lui-même la chute d'un manifestant en se laissant tomber du haut d'un échafaudage avant de se relever et d'aller inscrire «Nous ne sommes pas des oiseaux» sur le mur des Ateliers sauvages. Cette



performance représente une partie du travail réalisé durant cette résidence de création, consistant à isoler la chute et à étirer cette action dans le temps. La nuit du 17 octobre 1961 à Paris des

dizaines de milliers d'Algériens ont manifesté pacifiquement avec femmes et enfants contre le couvre-feu discriminatoire imposé par la police. Plusieurs milliers de manifes-

tants ont été arrêtés, emprisonnés, torturés et des centaines ont été tués et jetés dans la Seine.

A. S./APS

Musique

Le luthiste Qaïs Saadi et l'Ensemble «Diabolus in Musica» en concert à Alger

Le luthiste algérien Qaïs Saadi et les Français Antoine Guerber et Julia Gaudin de l'Ensemble «Diabolus in Musica» ont animé, jeudi soir à Alger, un concert de musique andalouse, savamment mêlée aux chansons de la période médiévale, devant un public nombreux. Accueilli à la Basilique Notre Dame d'Afrique, le concert, «Chansons d'Al Andalous aux pays d'Oïl», une randonnée onirique au brassage inédit entre la musique andalouse et les chansons des troubères (chants français ambulants exprimés dans la langue d'Oïl) de l'époque médiévale, a

permis de belles passerelles d'échanges. L'Algérien Qaïs Saadi au chant, au luth et au bodran (percussion irlandaise s'apparentant au bendir) et le directeur artistique de l'Ensemble, Antoine Guerber, à la percussion et à la harpe du moyen âge (petite harpe qu'on pose sur le genou), ainsi que la cantatrice-soprano Julia Gaudin, à la voix présente et étoffée, ont enchanté l'assistance avec une vingtaine de pièces des deux cultures, datant du XIII^e siècle. Durant près de 70 mn, dans de belles variations modales et rythmiques, des extraits de «nou-

bas» choisis des trois écoles andalouses existant en Algérie : El Ghernati (Ouest), Sanâa (Centre) et Malouf (Est), ont été enchaînés dans un bel élan lyrique, à la douceur des chants des troubères, aux contenus religieux, romantiques et amoureux. Parmi les pièces brillamment rendus par le trio, «Touchiya mezmoum», «Rimoun ramatni», des «istikbars» dans les modes «Raml el maya» et «Zidène» avec le quart de ton pour transition au mode «Hidjez», «Ya racha el feten» (inqileb zidène) et «Wa habibi», alternées par les chansons, «Ce fut en mai», «Chanter veux»

ou «Quand je vois la fleur nouvelle», entre autres. Maniant son Oud à six cordes avec un doigté de maître, Qaïs Saadi, par ailleurs musicologue, a fait montre de toute l'étendue de son talent avec des reprises mélodiques, des improvisations et, par moments un accompagnement en accords de virtuose. De son côté, Antoine Guerber, poète discret de la harpe, profondément investi dans les répertoires exigeants des musiques médiévales, a contribué, avec son luthiste, à offrir un bon support harmonique à la voix suave de Julia Gaudin qui a ravi l'assistan-

ce, dans un espace à l'acoustique favorable aux arts de la scène. Dans une fusion prolifique, empreinte d'un esprit de dialogue entre les cultures et les religions, le programme choisi a permis le rapprochement entre les peuples du nord et du sud de la Méditerranée, dans les valeurs universelles de l'humanisme et du vivre ensemble dans la paix. Apaisé par «ce beau voyage», le public, qui a eu droit durant le spectacle à des explications sur chaque pièce présentée, a savouré tous les moments du spectacle dans la délectation, applaudissant longtemps le professionnalisme des artistes, à l'issue de chaque pièce. Organisé par l'Institut français d'Alger, en collaboration avec la Basilique Notre Dame d'Afrique, le spectacle «Chansons d'Al Andalous aux pays d'Oïl» a été programmé, pour une représentation unique, dans le cadre, selon le recteur de la basilique, père José Maria Cantal Rivas, du «programme régulier, initié par l'église».

Lamine H.

Racim C.

Festival lire «Lire en fête»

Institution d'un club de lecture à Tizi-Ouzou

Un club de lecture permanent a été lancé jeudi à Tizi-Ouzou, à l'occasion de la 10^e édition du festival «Lire en fête» dont le coup d'envoi a été donné à la bibliothèque principale de lecture publique. Le nouvel espace dédié à la lecture, sera abrité de manière permanente au niveau de la même structure et sera marqué par plusieurs activités pédagogiques et éducatives, des concours, des ateliers ainsi que des jeux éducatifs. Dans son allocution d'ouverture, la directrice locale de la culture, Nabila Goumeziane, a soutenu que le festival constitue «une manifestation très importante qui pallie la pédagogie et la lecture civique, en vue de l'apprentissage de l'écriture et de la lecture». «Le festival permet le développement de l'industrie de l'édition ainsi

que celle de la publication, tout en offrant les conditions les plus adéquates pour la promotion des lettres», a-t-elle dit. Un programme varié d'activités pédagogiques destiné à des enfants de divers âges a été concocté pour cette manifestation culturelle qui s'étalera jusqu'au 4 avril prochain, proposant des ateliers de

lecture, d'écriture et de techniques de la synthèse ainsi que de coloriage et de dessin, outre des représentations théâtrales et des projections cinématographiques pour enfants. Des problématiques liées au respect du code de la route, au recyclage du livre et à la protection environnementale seront également

débattues lors de cette manifestation culturelle qui sera marquée par une exposition de travaux de recyclage du papier avec la collaboration de la direction de l'environnement et le mouvement associatif de la wilaya.

Tunisie

L'artiste plasticien Mohamed Njah n'est plus

L'artiste plasticien tunisien Mohamed Njah est décédé jeudi à l'âge de 70 ans, a annoncé le ministère tunisien des Affaires culturelles cité par l'agence TAP. Dans son faire-part, le ministère a rappelé qu'il était un professeur et un artiste diplômé de l'Institut des beaux-arts de Tunis (ISBAT), spécialisé notamment dans la tapisserie artistique, ayant à son compte plusieurs expositions.

Feu Njah, natif de la ville de Sfax, a entretenu dès son jeune âge un amour fervent pour tout ce qui est artisanat et art. Après avoir décroché son bac en 1970, il a choisi l'Ecole des beaux-arts pour assouvir sa passion et aiguiser son esprit d'artiste. Il a achevé brillamment son cursus universitaire en décrochant son diplôme en 1974. Il a tenu à laisser son empreinte au sein de cette école

où il a également enseigné et créé la spécialité de tapisserie murale. Il avait déjà remporté en 2002 le premier prix de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) qui récompense le meilleur article artisanal pour la région de l'Afrique et du Monde arabe.

R. C.



Championnat de Hongrie de natation Syoud arrache le record d'Algérie du 200m papillon

LA NAGEUR algérien Jaouad Syoud a battu le record d'Algérie du 200m papillon, lors du Championnat de Hongrie de natation en grand bassin (50 m), organisé à Debrecen. Syoud (19 ans) a remporté la finale du 200m papillon avec un chrono de (2:01'72»), battant l'ancien record d'Algérie détenu par Aghiles Slimani depuis les Championnats d'Afrique disputés en juillet 2018, avec un temps de (2:02'86»). Syoud a rejoint en février dernier le club hongrois d'Iron swim

Budapest, où il s'entraîne avec la star hongroise Katinka Hosszu, trois fois championne olympique. Avant de rejoindre le club hongrois, Syoud était sociétaire du Cercle nautique chalonnais (France). L'objectif du nageur algérien, vainqueur de la Coupe d'Algérie-2019 avec le GSP, pour la saison en cours, est de réaliser les minimas pour les Championnats du monde prévus en juillet 2019 en Corée du Sud et les Jeux olympiques 2020 prévus à Tokyo (Japon).

Championnat de printemps de voile Les clubs algérois haut la main

LE CHAMPIONNAT de printemps de voile, séries Laser 4.7 et Bic-techno, clôturé mercredi soir à l'Ecole nationale des sports aquatiques et subaquatiques d'Alger-Plage (Alger), a vu la domination des vélipianchistes de la capitale et l'apparition de jeunes talents des ligues de Béjaïa et Oran.

Sur les six titres, les clubs algérois ont décroché 3 en sus de trois autres en argent et deux en bronze, d'après les résultats définitifs dévoilés après quatre jours de compétition.

Le club bougiote «MB Béjaïa» a décroché, pour sa part, quatre médailles (une en or, une autre

en argent et deux en bronze), tandis que le Sindbad Oran en a décroché deux (1 en or et 1 en argent). De même pour le CN Tipasa avec le même nombre de médailles (1 en or et 1 en argent).

Cette échéance a connu la participation de 60 athlètes dont 20 filles, représentant 19 clubs relevant de six ligues de wilaya, à savoir : Mostaganem-Alger-Oran-Tipasa- Skikda- Béjaïa.

Les épreuves de Bic-techno ont vu la participation de 27 athlètes et 33 pour la spécialité Laser 4.7, a-t-on appris auprès de la Direction de l'organisation sportive.

Sports équestres /EN

110 jeunes cavaliers en stage à Blida



SOIXANTE cavaliers cadets âgés entre 12 et 15 ans et cinquante cavaliers juniors âgés entre 16 et 19 ans effectueront un stage de jeunes talents, du 28 au 31 mars au niveau club hippique de la Mitidja de Blida, a-t-on appris mercredi auprès de la Fédération équestre algérienne (FEA). «Ces 110 cavaliers ont été sélectionnés sur la base des résultats des différents concours enregistrés lors des douze derniers mois», a expliqué la fédération, précisant que ce stage, inscrit dans le cadre de réalisation de son plan d'action de l'année 2019, va permettre de mettre sur pied une sélection nationale en prévision des différentes échéances internationales à moyen et long terme, telles que les Jeux africains de la jeunesse et les Jeux olympiques de la jeunesse 2022 ainsi que les championnats continentaux 2022/2024.

Le regroupement sera encadré par les entraîneurs nationaux et assistés par les moniteurs fédéraux et son contenu sera basé sur l'évaluation de la préparation physique générale et

spécifique des cavaliers et des chevaux, le coaching, la préparation technico-tactique et psychologique des cavaliers.

A l'issue de ce stage, les cavaliers retenus seront soumis à un programme de préparation pluriannuel. Sur un autre chapitre, la Fédération équestre algérienne organise aujourd'hui à Tiaret un concours d'endurance international dans les distances de 80 et 120 km. Ces deux épreuves sont inscrites au programme de l'instance fédérale dont le système de qualification au championnat du monde, prévu en mois de septembre 2019, prend en considération les résultats de ces épreuves.

La liste des membres du jury a été validée par la Fédération équestre internationale et est composée d'un président de jury français, deux délégués tunisiens et trois vétérinaires français ainsi que des officiels algériens internationaux. Dans la même journée (aujourd'hui), un concours national dans les épreuves 20, 40, 60 et 80 km aura lieu sur le même lieu.

Face à son voisin nahdiste, le CRB est parvenu à franchir le cap des quarts de finale, alors que la situation était mal embarquée. Piégés lors de la manche aller, perdue sur le score de 1 but à 0, le Rouge et Blanc ont su renverser la vapeur dans un énième derby de la capitale qui a tenu toutes ses promesses (1-3).

Premier à ouvrir les hostilités, le CRB a pris les devants à la 29^e minute grâce Keddad. Toutefois, les Sang et Or ont pu égaliser juste avant la pause par l'entremise de Yaya (40'). En seconde période, le même Keddad a permis à son équipe de reprendre l'avantage à l'heure de jeu (60'), avant de voir Sayoud corser l'addition à la 83^e minute, sur penalty. A l'image du CRB, le CS Constantine est toujours en course dans l'épreuve populaire. Même si cette compétition ne lui réussit pas beaucoup, le CSC a réussi à conjurer le sort et aller au-delà des quarts de finale. Pour ce faire, les Sanafir ont arraché leur qualification dans la ville d'El Bahia face au MC Oran, à l'issue de la fatidique séance des tirs au but.

Plus volontaire que son adversaire du jour, le CSC avait la possibilité de tuer le match en première mi-temps. Cependant,

Coupe d'Algérie

Le CRB et le CSC joueront les demies

■ Le CR Belouizdad et le CS Constantine ont arraché leur qualification pour les demi-finales de la Coupe d'Algérie, en éliminant, respectivement, le NA Hussein Dey et le MC Oran, jeudi, à l'issue de la manche retour des quarts de finale.

Par Mahfoud M.



les gars d'El Hamri ont été les premiers à scorer, en seconde période, par l'entremise de Nadji (58'). Les visiteurs ont répliqué dix minutes plus tard par Zaâlani (67').

Dos à dos à l'issue du temps réglementaire et des prolongations, les deux équipes se sont départagées aux penaltys. Un exercice dans lequel les Constantinois ont été les plus adroits (4-5). A la suite de ces résultats, le CRB et le CSC rejoignent l'ES Sétif en demi-finales. L'Aigle Noir a été le premier club à composer son billet pour le dernier carré, le 27 février dernier.

Le PAC en ballottage favorable

Le nom du quatrième demi-finaliste sera connu ce samedi. Ainsi, le dernier billet pour le

carré d'as se jouera au stade Omar-Hamadi (17h00) entre le Paradou AC et la JSM Béjaïa.

Au vu du rapport de force et de la forme du moment affichés par les deux protagonistes, le PAC part avec les faveurs des pronostics pour passer au tour suivant. Outre le fait d'avoir réussi à tenir en échec la JSMB (0-0), lors du match aller joué le 9 mars dernier au stade de l'unité Maghrébine, le Paradou, 3^e de la Ligue 1, a le vent en poupe et reste sur une impressionnante série de victoires.

C'est dire que les gars de Bougie ont véritablement besoin d'un miracle pour damer le pion au PAC. Néanmoins, un match n'est jamais gagné d'avance et le Coupe d'Algérie nous réserve toujours des surprises. **M.M.**

Sanctions de la LFP

Boukhelkhal et Mellal ont eu 3 mois de suspension

Le président de l'O Médéa, Mahfoud Boukhelkhal, et le président de la JS Kabylie, Cherif Mellal, sont interdits d'accès au terrain et aux vestiaires pour une période de trois mois, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP).

Cette sanction fait suite aux déclarations faites par les deux hommes à l'issue de la ren-

contre qui a opposé les deux formations, dimanche dernier à Médéa. Comptant pour la 24^e journée de la Ligue 1, cette partie s'est soldée sur le score de 1 but à 0 en faveur de l'OM. Ce résultat a d'ailleurs été homologué par la commission de discipline. Selon la LFP, Boukhelkhal a été sanctionné «pour non respect des décisions des organes

juridictionnels», alors que Mellal a été réprimandé «pour atteinte à la dignité et à l'honneur envers officiel de match». En outre, les deux dirigeants doivent également s'acquitter d'une amende de 200 000 DA chacun. Pour rappel, Boukhelkhal et Mellal ont été entendus jeudi dernier par la commission de discipline de la LFP.

Championnat d'Afrique de lutte (2^e j)

L'EN décroche 6 médailles dont 2 en or

La sélection algérienne de Lutte associée (cadets/lutte libre) a décroché six médailles (2 or, 1 argent et 3 en bronze), mercredi lors de la deuxième journée des Championnats d'Afrique (cadets, juniors, seniors et féminine) qui se déroulent du 26 au 31 mars à Hammamet en Tunisie. Les deux médailles d'or ont été l'œuvre d'Achref Benamara (45 kg) et Abdelhak Bougoucha (48 kg), alors que Islam Zerrougui (51 kg) a pris la médaille d'argent. Saad Bouguerra (60 kg), Youcef Douh

(65 kg) et Abdelhadi Ainzerga (92 kg) ont décroché le bronze.

Mardi, lors de la première journée du rendez-vous de Hammamet, la sélection algérienne (cadets/gréco-romaine) et cadettes avait décroché 12 médailles (1 or, 6 argent et 5 en bronze). En lutte gréco-romaine, la récolte algérienne s'était établie à six médailles (4 argent et 2 en bronze), alors que la sélection féminine avait pris la deuxième place par équipes derrière la Tunisie après avoir décroché six médailles (1 or, 2 argent et 3 en

bronze). A l'issue de la deuxième journée de la compétition, le total de la récolte algérienne est de 18 médailles (3 or, 7 argent et 8 en bronze). La troisième journée devait avoir lieu jeudi, et était consacrée aux tours préliminaires et finales de la catégorie des juniors. Cinquante-six athlètes des sélections algériennes des luttes associées cadets, juniors, seniors et féminine (garçons et filles) prennent part au rendez-vous africain de Hammamet (Tunisie).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Serie A italienne de football/ Transfert

Bennacer intéresse «au moins» trois clubs

LE MILIEU offensif international algérien d'Empoli (Serie A italienne de football) Ismaël Bennacer intéresse «au moins trois équipes» en vue d'un éventuel transfert l'été prochain, a indiqué le président du club, Fabrizio Corsi. «Bennacer a la qualité pour jouer dans une grande équipe. Il y a au moins trois équipes qui aspirent à la Ligue des champions qui sont intéressés. Avec Krunic et Di Lorenzo, ils sont destinés à un grand avenir», a affirmé le premier responsable d'Empoli dans une déclaration à Radio Sportiva, laissant planer le doute sur son intention de céder ou non l'un de ses meilleurs joueurs durant l'intersaison. Selon la presse italienne, deux clubs de Serie A se sont positionnés pour Bennacer, il s'agit de l'AS Rome et du Napoli.

Ayant rejoint Empoli en 2017 pour un contrat de quatre ans en provenance du FC Tours (Ligue 2/ France), Bennacer avait été l'un des joueurs les plus en vue, avec notamment 39 apparitions (2 buts) pour sa première saison avec le club de Florence, avec une accession en Serie A à la clé. Cette saison, l'ancien de la réserve d'Arsenal (Angleterre) est resté sur la même dynamique, parvenant à aligner 27 apparitions en championnat (3 passes décisives). Titularisé avec l'équipe nationale vendredi dernier face à la Gambie (1-1) à Blida, en clôture des qualifications de la CAN-2019, Bennacer a été laissé sur le banc mardi face à la Tunisie (1-0) en match amical disputé également à Blida.

Racim S.

Tamanrasset et In Guezzam

Treize contrebandiers et deux orpailleurs arrêtés

TREIZE contrebandiers et deux orpailleurs ont été arrêtés jeudi, lors d'opérations distinctes menées par des détachements de l'Armée nationale populaire et des éléments de la Gendarmerie nationale à Tamanrasset et In Guezzam, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'Armée nationale populaire et des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté, le 28 mars 2019, lors d'opérations distinctes menées à Tamanrasset et In Guezzam/6^e RM, 13 contrebandiers et 2 orpailleurs et saisi 16 groupes

électrogènes, 4 marteaux piqueurs, 2 détecteurs de métaux, 225 sacs de charbon, 1,875 tonne de farine, un camion et 3 véhicules tout-terrain, ainsi que la mise en échec d'une tentative de contrebande de 5 491 litres de carburant à Souk-Ahras, Tébessa et El-Taref/5 RM», note la même source.

Dans le même contexte, un détachement de l'ANP et des éléments de la Gendarmerie nationale «ont arrêté 4 individus en possession d'un kilogramme de kif traité et 100 comprimés psychotropes à M'sila/1^{er} RM et Oum El Bouaghi/5^e RM», ajoute le communiqué.

Lyes C.

Maroc

Le prisonnier politique sahraoui Mbarek Daoudi libéré

LE PRISONNIER politique sahraoui Mbarek Daoudi a été libéré jeudi de la prison marocaine, après avoir purgé sa peine, a-t-on appris hier du Comité action et réflexion pour l'avenir du Sahara occidental (Caraso). Mbarek Daoudi a été poursuivi, depuis 2013, devant le tribunal militaire avant d'être transféré devant un tribunal civil à cause de ses prises de position publiques réclamant le libre exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple du Sahara occidental. Libéré par les autorités marocaines de l'établissement pénitentiaire Bouizakarne (sud du Maroc), le militant sahraoui a été accueilli par un groupe de militants sahraouis. Il a appelé, dans

une vidéo postée sur Youtube, à poursuivre les efforts pour obtenir la libération des autres militants sahraouis toujours détenus par le Maroc. La libération de Mbarek Daoudi intervient après la publication, il y a quelques jours, d'une lettre ouverte au ministre marocain de la Justice, signée par près de 200 ONG, lui demandant la libération de ce militant. Dans la lettre, elles ont dénoncé les conditions d'incarcération de ce défenseur des droits de l'homme, malgré l'avis du Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. En effet, le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU avait adopté, en août dernier, un



Projet Dounya Parc

Les informations sur des versements au groupe émirati EEIC «sont dénuées de tout fondement»

■ Les informations faisant état de versements effectués par l'Etat algérien au groupe émirati «Emirat international investment compagny» (EIIIC) dans le cadre du projet d'investissement «Dounya Parc» sont «dénuées de tout fondement», a indiqué jeudi le ministère des Finances.

Par Slim O.

Suite aux informations parues dans la presse, relatives au projet d'investissement «Dounya Parc», le ministère des Finances apporte, dans un communiqué, des précisions sur l'évolution de la gestion de ce dit projet. Selon ce texte, il s'agit d'un investissement portant aménagement et mise en valeur d'un site dénommé «Parc

des Grands Vents», adossé à la frange ouest de la ville d'Alger. A cet effet, une convention d'investissement avec le groupe émirati «Emirat international investment compagny» (EIIIC) a été approuvée en 2010 et signé en 2011. Ce projet devait comprendre la création d'un parc public paysager de loisirs et de détente thématique qui soit un complément à la ceinture verte d'Alger, ainsi que la réalisation d'un complexe métropolitain composé notamment d'un complexe résidentiel et deux hôtels 4 et 5 étoiles et d'un centre de conventions et de conférences, précise la même source. «La réalisation de ce projet n'a pu se matérialiser selon le programme tracé, compte tenu de contraintes diverses», a souligné le ministère des Finances. Face à cette situation, et devant

l'appréciation divergente par les parties algérienne et émiratie, cette dernière a introduit officiellement contre l'Etat algérien une action en arbitrage auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi), a continué la même source. Il convient de signaler que la procédure d'arbitrage est à ses débuts et qu'en l'occurrence aucune sentence n'a été prononcée à ce jour. «En conséquence, toutes les informations faisant état de versements effectués, de quelque nature que ce soit, par l'Etat algérien à cette entreprise émiratie sont dénuées de tout fondement», a indiqué le ministère.

S. O./APS

Mascara

Cinq blessés dans un accident de la route

CINQ personnes ont été blessées suite à un accident de la circulation survenu dans la commune de Beniane (wilaya de Mascara), a-t-on appris hier auprès des services de la Protection civile. L'accident s'est produit jeudi soir, suite à une collision entre deux véhicules utilitaires, causant des blessures à différents degrés de gravité à cinq personnes, a précisé le chargé de communication à la direction de la Protection civile, le lieutenant M'henni Tahar. Les blessés ont été évacués par les agents de la Protection civile vers le service des urgences de l'hôpital de Ghriiss.

Ali T.